

Positions sur la création d'une nouvelle instance de coordination des universités :

Conseil du Patronat :

Un nouvel organisme conseil :

- Après optimisation des mécanismes existants
- Dans l'optique d'amélioration continue de la qualité du réseau
- Pour de meilleures concertation et coordination
- Pour une diminution du fardeau bureaucratique
- Pour une composition équilibrée – représentants internes et externes
- En évitant les dédoublements
- En reconnaissant les différences dans les missions

CSN :

Une instance de coordination des universités qui pourrait être envisageable si plusieurs conditions peuvent être respectées :

- Partager une vision commune du développement des universités et améliorer la coordination et la cohérence entre les établissements tout en respectant leur autonomie
- Une nouvelle instance créée dans l'esprit de l'ancien Conseil des universités
- Pas un organisme d'assurance-qualité
- La collégialité au cœur de son fonctionnement
- La composition de cette instance est représentative de la communauté universitaire, incluant tous les personnels et les étudiants

FEUQ :

Une Commission d'évaluation des universités du Québec avec cinq objectifs :

- Étudier les budgets annuels de fonctionnements et d'investissement des universités
- Étudier les besoins en enseignement universitaire en tenant compte des besoins culturels, scientifiques, sociaux et économiques du Québec
- Proposer les objectifs qui doivent être poursuivis, à court et long terme, pour assurer le développement de l'enseignement universitaire, et réviser périodiquement ces objectifs
- Conseiller le ministre de l'Enseignement supérieur sur le développement du réseau universitaire et sur la création de nouveaux établissements ou de nouveaux campus
- Recommander les mesures propres permettant d'assurer la coordination et la collaboration entre les universités.

Elle devrait être composée des 2/3 d'intervenants de la communauté universitaire et disposer d'un processus de reddition des comptes transparent.

FQPPU :

La FQPPU recommande :

- Qu'un Conseil des universités autonome, indépendant et multipartite soit créé par l'Assemblée nationale du Québec
- Que ce Conseil soit le lien privilégié d'une réflexion collégiale sur la condition actuelle et future des universités québécoises;
- Que ce Conseil dispose des outils nécessaires à l'analyse des enjeux qui concernent les universités
- Que ce Conseil soit l'interlocuteur privilégié du gouvernement dans le processus décisionnel concernant les universités.

Le Conseil aura notamment pour mandat d'aider le gouvernement à :

- Coordonner le développement
- Uniformiser les méthodes comptables
- Centraliser les données
- Baliser la gestion des fonds
- Limiter la compétition entre les établissements